

BAC PRO 3 ANS

Académie de
Strasbourg

L'accompagnement personnalisé



Ministère
de l'Éducation nationale
Ministère
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Janvier 2010

Faire réussir l'élève en bac pro 3 ans, c'est prendre en compte ses besoins, qu'il soit en difficulté, qu'il ait besoin d'être rassuré, encouragé ou qu'il ait l'ambition d'une poursuite d'études.

L'accompagnement personnalisé est déterminant pour la réussite de tous les élèves en prenant en compte leur projet professionnel et leurs besoins.

L'accompagnement personnalisé concerne tous les membres de l'équipe éducative.

L'accompagnement personnalisé doit être le fruit de la réflexion menée en établissement en tenant compte de ses publics, de ses ressources, de ses spécificités.

AU PREALABLE,

La rénovation de la voie professionnelle est fondée sur les objectifs suivants :

- élever le niveau des qualifications ce qui veut dire, en particulier, conduire un plus grand nombre d'élèves au niveau IV,
- réduire les sorties sans qualifications.

L'accompagnement personnalisé est un des leviers essentiels pour l'atteinte de ces deux objectifs qui sont ainsi des références pour l'élaboration et le choix des actions mises en œuvre.

L'accompagnement personnalisé passe par l'introduction d'une relation singulière entre le professeur et l'élève. Pour les enseignants ce sont des postures à adopter et des pratiques nouvelles à mettre en place.

Au préalable, il est nécessaire que le projet personnel et/ou professionnel de l'élève soit affiné mais il est également indispensable que l'élève ait conscience des attitudes favorables à sa scolarité. Il convient donc de prendre un temps en début de seconde professionnelle pour s'en assurer avant d'engager tout dispositif d'accompagnement personnalisé.

Mettre en place l'accompagnement personnalisé, c'est créer une nouvelle relation avec le jeune, c'est lui donner un certain nombre de rendez-vous tout au long de son parcours scolaire.

Ces rendez-vous doivent avoir pour objectifs de faire prendre conscience au jeune :

- ✚ des attitudes favorables et des freins à sa scolarité,
- ✚ de son potentiel actuel,
- ✚ des compétences à acquérir,
- ✚ des progrès qu'il devra réaliser,
- ✚ des forces sur lesquelles il pourra s'appuyer.

Ce qui lui permettra :

- ✚ de développer son autonomie et sa capacité réflexive,
- ✚ d'acquérir des méthodologies,
- ✚ de s'impliquer dans la construction de son plan d'action, puis de le respecter,
- ✚ de s'adapter à des situations et des contextes nouveaux.

Ces rendez-vous pourront permettre d'ajuster ce plan d'action tout au long du cursus en fixant des objectifs précis accessibles à court terme. Pour certains élèves cela passera par le fait de retrouver une image positive d'eux-mêmes, le sens d'un projet scolaire et professionnel.

Ces ajustements permettront de redéfinir les besoins en accompagnement personnalisé.

LES MODALITES ORGANISATIONNELLES

Arrêté du 10/02/2009 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel

Bulletin officiel spécial n° 2 du 19 février 2009

Lien URL : <http://www.education.gouv.fr/cid23841/mene0900061a.html>

La durée horaire sur le cycle de 3 ans est de 210 heures et la durée horaire annuelle moyenne indicative est de 70 heures.

Les nouvelles grilles horaires sont des grilles horaires « élève » sur le cycle de 3 ans et laissent toute autonomie aux établissements pour la répartition des heures en classe entière ou en groupe à effectif réduit.

Mais il ne doit pas y avoir de répartition arithmétique ou proportionnelle des moyens entre les différentes disciplines : la répartition doit prendre en compte les besoins des élèves et les compétences et aptitudes des enseignants.

Pour atteindre les objectifs de l'accompagnement personnalisé, il semble nécessaire de :

- + banaliser une plage horaire (appelée barrette) commune aux enseignants impliqués dans l'accompagnement personnalisé. Il vaut mieux éviter de fixer cette plage horaire en fin de journée,
- + procéder à un positionnement des élèves à partir des observations des enseignants au cours des activités d'apprentissage lors des premières semaines et cela dans chaque année du cycle de formation avec pour objectifs :
 - d'établir un profil de compétences ou de connaissances de chaque élève,
 - de constituer des groupes de besoins, qui seront modulables tout au long de l'année, car les besoins évoluent dans le temps ;
 - d'organiser l'accompagnement personnalisé.
 - de mettre en place des groupes de besoins sur les plages horaires prévues, avec les enseignants concernés.

Il ne s'agit pas de reproduire l'évaluation d'entrée en seconde.

Ce positionnement doit permettre de renseigner tout ou partie des compétences acquises, non acquises ou en voie d'acquisition par l'élève, mais ne doit pas mettre ou remettre l'élève en situation d'échec. Les livrets du socle commun de connaissances et de compétences seront utilisés.

Un autositionnement de l'élève peut être associé au positionnement effectué par l'équipe éducative. Les éléments issus du positionnement et de l'autositionnement seront des bases pour un entretien permettant l'élaboration d'un contrat pédagogique.

Les heures attribuées à chaque division pour la mise en œuvre de ces dispositifs peuvent être cumulées pour élaborer, dans le cadre du projet de l'établissement, des actions communes à plusieurs divisions. Les groupes de besoins peuvent donc être composés d'élèves de classes différentes, d'un même niveau de formation à l'intérieur du cycle : l'organisation en barrette trouve ici toute sa pertinence.

Pour mettre en place l'accompagnement personnalisé, il est donc nécessaire de :

- + permettre à l'élève de développer sa pratique réflexive notamment en aidant l'élève à se fixer des objectifs précis, accessibles à court terme,
- + définir avec l'élève un programme de travail personnalisé : il pourra s'agir de soutien, d'aide individualisée, de tutorat, de coaching, de modules de consolidation ou d'approfondissement ou encore de tout autre mode de prise en charge pédagogique,
- + procéder régulièrement en équipe à des concertations et des bilans,
- + mettre en place une coordination efficace des actions de l'équipe éducative, celle-ci peut être faite par un membre de l'équipe de direction, par le professeur principal ou tout autre membre de l'équipe pédagogique,
- + prévoir une évaluation pour permettre une reconduction ou une évolution du dispositif.

La mise en place de l'accompagnement personnalisé nécessite un pilotage fort de l'équipe de direction afin de faciliter la réflexion, les réunions de travail et la coordination, et surtout pour impulser et réguler les choix d'organisations pédagogiques dans la marge d'autonomie prévue par la rénovation.

LES ACTEURS

Tous les membres de l'équipe éducative peuvent prendre part à l'accompagnement personnalisé.

D'autres acteurs peuvent être associés pour construire des actions au sein de dispositifs d'accompagnement personnalisé :

- ✚ les IEN pour l'élaboration d'outils disciplinaires et pour leur mutualisation,
- ✚ les formateurs de la Mission Générale d'Insertion (MGI) au regard de leurs expériences pour le suivi des élèves en difficulté ou le montage d'actions particulières,
- ✚ le professeur documentaliste,
- ✚ les personnels qui s'occupent de la vie scolaire comme le Conseiller Principal d'Education (CPE),
- ✚ le Conseiller d'Orientaion Psychologue (COP),
- ✚ les personnels de la médecine scolaire,
- ✚ le tuteur d'entreprise ou d'autres partenaires du monde professionnel,
- ✚ les intervenants extérieurs (administrations, associations,...).

LE PILOTAGE

La rénovation de la voie professionnelle donne dorénavant une marge d'autonomie pédagogique aux établissements. Cela concerne tout particulièrement l'accompagnement personnalisé : les choix des objectifs et des modalités d'organisation relèvent de cette marge d'autonomie. Par conséquent, il est essentiel de mettre en œuvre au niveau de l'établissement une réflexion associant les différents acteurs et tout spécialement les équipes pédagogiques. Cette réflexion doit être impulsée, encadrée, coordonnée, validée par l'équipe de direction : ce pilotage conditionne la cohérence et la réussite de toute organisation et action mises en œuvre pour les groupes d'élèves ou d'apprentis, et légitime l'autonomie déléguée.

D'autre part, l'analyse et les réponses au niveau local permettent de prendre en compte la spécificité de chacun des établissements et de son environnement en lien direct avec le projet d'établissement et la contractualisation.

Les corps d'inspection pourront naturellement apporter leur expertise, leurs conseils, pour aider les établissements dans leurs choix, en particulier pour faciliter les échanges de pratiques, les expérimentations, les innovations, les mutualisations possibles repérées dans l'ensemble des établissements de l'Académie et la mise en place des actions de formations pour les enseignants.

LA COORDINATION

Le coordinateur peut :

- ✚ recenser les résultats du positionnement et établir un calendrier des ateliers ou modules en précisant les intervenants,
- ✚ provoquer les réunions des équipes,
- ✚ recenser les ateliers, les intervenants,
- ✚ rendre compte aux équipes des travaux effectués par les élèves,
- ✚ s'occuper du suivi, du réajustement des ateliers en tenant compte des besoins des élèves,
- ✚ participer à l'évaluation du dispositif.

L'EVALUATION DU DISPOSITIF

Il reviendra au pilote de prévoir une évaluation des actions mises en place et de l'organisation retenue de ce dispositif pour permettre sa reconduction ou son évolution. Cette évaluation pourra s'appuyer sur des outils de diagnostic académiques ou nationaux, sur l'expertise des corps d'Inspection.